



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 28 juin à 14h15, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 20 juin 2019, s'est réuni à Caen, salle Marcel RESTOUT du SDEC ENERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Claude GLASSON et MM. Joël BELLANGER, Christian GABRIEL, Alain LE FOLL et Gérard MARIE, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE Vice-Présidente, Mme Mireille DUFOUR et MM. François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Nicolas JOYAU, Gérard MANACH, Gérard POULAIN, Jacques ROYER et M. Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoir : néant.

Etaient également présents : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint et Mme Florence LEROYER, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 13 membres, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

I. TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides au développement du réseau électrique

SOLIDARITE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRAVAUX

- Programme d'extension du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2019
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2019
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

CONCESSION ELECTRICITE

- PROTOCOLE B - Modifications

ADMINISTRATION-FINANCES

- Tableau des effectifs

ENERGIE

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Etude Energétique - Aides financières - commune de STE HONORINE DU FAY
- Vente des certificats d'économies d'énergie du SDEC ENERGIE

II. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Approbation du procès-verbal du 17 mai 2019
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Actualités
- Échéancier - 2nd semestre 2019

JP

I - TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission « Développement Economique », réunie le 13 juin 2019 à la mairie de Saint-Sylvain.

Celui-ci précise que la commission a pu découvrir la micro-crèche et le groupe de commerces, réalisés sur une ancienne friche agricole (lieu de collecte de céréales, il y a environ une soixantaine d'année, appartenant à la SIAM et historiquement aux établissements LEFEVRE).

1) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical, annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation.

M. Joël BELLANGER prend la parole pour alerter les élus quant à la charge de travail importante que représente la prise en charge des lotissements privés. Les techniciens du SDEC ENERGIE doivent, en effet, consacrer sur cette nouvelle activité, beaucoup de temps, non comptabilisé, à faire de la pédagogie auprès des clients privés pour leur expliquer le déroulé du projet.

M. Jean-Yves HEURTIN précise que ce sujet évoqué avec M. Yannick RODRIGUEZ, responsable de l'expertise des réseaux, a fait l'objet d'un renfort partiel de l'équipe. Néanmoins, une analyse des indicateurs, du suivi du volume de montée en charge des lotissements doit être menée pour l'équilibre et la charge de travail des agents qui subissent cette forte activité, à traiter des dossiers dans l'urgence, avec un risque d'erreurs certain. Un retour sera fait lors de la prochaine commission de développement économique.

M. le Président, rappelle qu'un nouvel agent va prochainement venir renforcer l'équipe et M. Bruno DELIQUE fait savoir que Mme Patricia MOYROUD va également consolider l'équipe sur le plan administratif. Il précise que cette nouvelle activité liée au nouveau contrat de concession, doit être mesurée et mérite une attention particulière quant au volume de montée en charge des lotissements privés. Comme toute nouvelle activité, la direction du SDEC ENERGIE se laisse du temps pour pressentir l'évolution avant de proposer une éventuelle réorganisation des équipes.

Après ces échanges, M. le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de soutien présentées.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ENERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux, et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

SOLIDARITE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission, réunie le 13 juin 2019.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Numéro	Objet	Décision
2019-DEC-42	Convention départementale de partenariat pour la gestion du dispositif solidarité énergie du fonds de solidarité pour le logement Année 2019	Art. 1 : Reconduire sa participation au Fonds de Solidarité Énergie, sur la base d'une dotation de 40 000 € pour l'année 2019, votée préalablement par le Comité Syndical du 4 avril 2019, Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre,
2019-DEC-43	Versement des soldes de subventions aux opérateurs de l'habitat	Art. 1 : Versement, au titre de l'exercice 2019, des subventions 2019, définies au regard de l'état d'avancement des dossiers : 20 000 € pour SOLIHA et 10 000 € pour INHARI, Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 6574 de l'exercice 2019 du budget principal,

3) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Dans ce contexte, après examen des dossiers, la commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes d'aides recues de SOLIHA :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée
VALORBIQUET La Chapelle Yvon	- Isolation des combles perdus - Installation d'une chaudière à condensation	19 692 €	40 %	2 000 €	Refusé
BERNESQ	- Isolation des parois extérieures, - Installation de radiateurs à inertie, - Installation d'une ventilation mécanique contrôlée, - Remplacement des menuiseries bois simple vitrage par des PVC double vitrage	21 412 €	30 %	2 000 €	2 250 €* * hors TVA

VILLERS CANIVET	- Isolation des combles perdus et en plancher - Installation d'une pompe à chaleur air/eau - Remplacement des ouvrants et pose de volets	28 995 €	61%	2 000 €	2 250 €*
CROISILLES	- Isolation des combles perdus (laine de verre soufflée) - Installation d'une pompe à chaleur air/eau - Remplacement des ouvrants et installation de volets	37 164 €	38%	2 000 €	Ajourné

* Frais de gestion opérateurs inclus

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **REJETTE** la demande relative au logement situé sur la commune de Valorbiquet (La Chapelle Yvon) au motif que les charges du logement sont trop importantes au regard des ressources de la famille ;
- **ACCEPTE** l'attribution de l'aide proposée ci-dessus pour la rénovation des logements situés sur les communes de Bernesq et de Villers-Canivet ;
- **AJOURNE** la demande relative au logement situé sur la commune de Croisilles au motif que le choix du changement de mode de chauffage retenu, ne semble pas pertinent et que la famille est déjà lourdement endettée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

TRAVAUX

M. Alain LIARD, Vice-Président en charge des Travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 12 juin 2019.

4) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2019

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 16 projets, pour un montant de 229 982,99 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2019 d'extension du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

5) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2019

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 8 projets, pour un montant de 383 960,91 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la cinquième tranche de travaux 2019 de renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

6) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

o Travaux réalisés par le SDEC ENERGIE sous mandat de la collectivité :

Le Bureau Syndical doit se prononcer sur la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage suivante, susceptibles d'être mise en œuvre pour des travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Annexe
MONDEVILE	A	RUE VARIN - CHEMIN DE LA COUR AU BOIS	EP	163 917,38 €	55 723,52 €	7

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les conventions proposées et d'autoriser le Président à les signer et à les mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

o Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales, conformément aux conditions actées par délibération du Bureau Syndical du 18 janvier 2019 - N° 2019-01-/BS/DB-10.

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nbre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BOURGUEBUS	La Main Delle 2 - Tranche 3	CREADIMM DEVELOPPEMENT	53	Pose de 775 ml de réseau électrique BT souterrain, 47 branchements, 5 coffrets pour colonne montante macrolots (72 logements) + 1 EP	79 353,98 €

COULOMBS	Le Calaisis	SARL MERCATOR BY HABITAT PROJECT	19	Pose de 395 ml de réseau électrique BT souterrain et 19 branchements + EP + poste de refoulement.	40 427,88 €
FONTENAY LE MARMION	Les Côteaux de Fontenay	FRANCELOT SAS	13	Pose de 140 ml de réseau électrique BT souterrain, 13 branchements	17 605,96 €
GAVRUS	Les Grands Champs	SARL MERCATOR BY HABITAT PROJECT	7	Pose de 122 ml de réseau électrique BT souterrain et 7 branchements.	13 475,18 €
GRENTHEVILLE	Le Clos Hubert de Brye	VESQUAL LOTISSEUR	14	Pose de 367 ml de réseau électrique BT souterrain et 13 branchements, 1 coffret pour colonne montante macrolot, 1 EP	34 049,54 €
MALTOT	La Pièce de la Piste	SA EDIFIDES	63	Pose de 1 105 ml de réseau électrique BT souterrain et 63 branchements.	115 159,79 €
TRUTTEMER LE GRAND	BT CHÂTEAU	SEMIVIR	5	Colonne montante destinée à alimenter deux commerces au rez-de-chaussée, deux logements au 1er et SG	7 591,23 €
VIEUX	Le Court Carel	SARL ARKETYPE IMMOBILIER	12	Pose de 88 ml de réseau électrique BT souterrain et 12 branchements.	15 515,88 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les huit conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 4 juin 2019.

7) PROTOCOLE B - MODIFICATIONS

Par deux délibérations en date du 15 mars 2013 et du 19 octobre 2018 le Bureau syndical a fixé les règles permettant au syndicat d'implanter des ouvrages du réseau de distribution publique d'électricité sur des propriétés de tiers.

En substance ce régime est le suivant :

1. Le SDEC ENERGIE conclut une convention « A » amiable, qui constitue le titre qui permet au Syndicat d'établir un ouvrage de distribution publique d'électricité dans des propriétés privées conformément aux dispositions du Code de l'énergie relatives à l'établissement des servitudes légales sur ces espaces.
2. Lorsqu'il s'agit de l'implantation d'un poste de transformation au sol ou d'une armoire de coupure HTA ou bien de l'implantation de canalisations souterraines de plus de deux mètres de long, le syndicat conclut un protocole B : le protocole B limitant les droits du propriétaire, l'établissement de cette servitude de passage nécessite que le protocole B soit réitéré par acte authentique établi par un notaire.




3. Le protocole B est conclu à titre gratuit dans les cas suivants :

- Lorsque les ouvrages électriques sont implantés sur le domaine privé de personnes publiques,
- Lorsque les ouvrages électriques sont réalisés dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble,
- Lorsque les ouvrages implantés sont réalisés à la demande du propriétaire,
- Lorsque le raccordement nécessite la construction d'ouvrages en technique «réseau» (branchement long) sur une ou plusieurs parcelles privées appartenant au propriétaire et, afin de le raccorder ou de reprendre sur cette même parcelle de multiples comptages ou un branchement collectif,
- Lorsque le raccordement en branchement long nécessite la construction d'ouvrages en technique «réseau» sur au moins une parcelle privée n'appartenant pas à l'usager raccordé et que ce dernier dispose d'une servitude de passage sur ce ou ces parcelles, autorisant l'implantation de réseaux et que les ouvrages de réseau de distribution électrique se situent dans l'emprise de cette servitude.

Un protocole B est conclu à titre onéreux dans tous les autres cas.

4. Le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, a été fixée en dernier lieu par délibération en date du 22 février 2019 selon les dispositions suivantes :

- Lorsque le terrain d'assiette de la servitude est situé en zone constructible :

Le montant de l'indemnité est alors égal à 50 % du dernier prix moyen du terrain constructible, multiplié par la surface d'assiette de la servitude, relevé en Normandie par le Commissariat au développement durable et publié dans le cadre de l'Enquête annuelle sur le prix des terrains à bâtir.

- Lorsque le terrain d'assiette de la servitude est situé dans toutes autres zones :

Le montant de l'indemnité sera égal à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles, correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu'elle est fixée par l'Arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles du Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt multiplié par la surface d'assiette de la servitude.

Il s'agit d'un pourcentage de la valeur vénale des terres au regard du prix car il ne s'agit pas d'une acquisition foncière mais de la constitution d'une servitude.

- Si l'indemnité ainsi calculée est inférieure à 250 €, le propriétaire du terrain perçoit la somme forfaitaire de 250 €.

Au regard :

- du dernier prix moyen du terrain constructible, relevé en Normandie par le Commissariat au développement durable et publié dans le cadre de l'Enquête annuelle sur le prix des terrains à bâtir publiée en octobre 2018,
- des valeurs relevées dans l'Arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles du Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt multiplié par la surface d'assiette de la servitude en date du 28 juin 2018,

Le montant de l'indemnité a donc été fixé par zone comme suit :

En €/m ²	A compter du 1 ^{er} mars 2019
En zone constructible	27.50 €
Dans les autres zones	0,870 €

5. des modèles de conventions A et B ont été établis ainsi qu'un guide à l'attention des agents et des entreprises du SDEC ENERGIE présentant et détaillant les règles à mettre en œuvre.

6. Constatant qu'un certain nombre de protocole B ne pouvaient être réitérés, le Bureau syndical a adopté des dispositions spécifiques en la matière par délibération en date du 19 octobre 2018.

Le régime décrit ci-dessus doit être aujourd'hui modifié car par deux arrêts en date du 28 janvier 2015 et du 13 octobre 2017 la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de Paris ont écarté la qualification de servitude pour ce qui concerne le droit créé au titre du protocole B pour le qualifier de droit réel de jouissance spéciale, cette requalification imposant au SDEC ENERGIE de prévoir la durée d'institution de ce droit.

Il s'agit donc aujourd'hui :

- D'abroger les délibérations antérieures en date du 15 mars 2013 et du 22 février 2019,
- D'approuver les dispositions du guide détaillant le régime mis en œuvre, ci-après annexé,
- D'approuver le modèle de convention de servitude annexée (de type A) que le SDEC Energie est appelé à conclure avec les propriétaires.
- D'approuver les modèles de protocole B annexés, et d'autoriser leur réitération par acte notarié, sachant que le protocole B porte désormais sur la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale relatif à l'installation d'un ouvrage du réseau de distribution publique d'électricité pour la durée du contrat de concession liant l'autorité concédante éventuellement prorogée ou renouvelée. Ces conventions seront adaptées en fonction de la nature des ouvrages concernés (poste de transformation HTA/BT ou armoire de coupure HTA ou canalisation souterraine HTA ou BT à implanter en partie privative), de la nature du terrain visé, de l'identité du propriétaire (personne privée, personne publique) et du caractère onéreux ou non de la convention,
- De fixer Le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, selon les dispositions suivantes :
 - Lorsque le terrain d'assiette du droit réel de jouissance spéciale est situé en zone constructible :
Le montant de l'indemnité est alors égal à 50 % du dernier prix moyen du terrain constructible, multiplié par la surface d'assiette du droit, relevé en Normandie par le Commissariat au développement durable et publié dans le cadre de l'Enquête annuelle sur le prix des terrains à bâtir.
 - Lorsque le terrain d'assiette du droit réel de jouissance spéciale est situé dans toutes autres zones :
Le montant de l'indemnité sera égal à 50 % de la valeur vénale des terres agricoles, correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu'elle est fixée par l'Arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles du Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt multiplié par la surface d'assiette du droit.
 - Si l'indemnité ainsi calculée est inférieure à 250 €, le propriétaire du terrain perçoit la somme forfaitaire de 250 €.

Au regard :

- o du dernier prix moyen du terrain constructible, relevé en Normandie par le Commissariat au développement durable et publié dans le cadre de l'Enquête annuelle sur le prix des terrains à bâtir publié en octobre 2018,
- o des valeurs relevées dans l'Arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles du Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt multiplié par la surface d'assiette de la servitude en date du 28 juin 2018,

Le montant de l'indemnité sera donc fixé par zone comme suit :

En €/m ²	A compter du 1 ^{er} juillet 2019
En zone constructible	27.50 €
Dans les autres zones	0,870 €

- de dire que les modalités de classement sans suite des protocoles B qui ne peuvent être réitérés, approuvées par délibération en date du 19 octobre 2018, sont maintenues pour ce qui concerne l'établissement de ce droit réel de jouissance spéciale.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'ensemble des propositions ci-dessus ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents et actes s'y rapportant.

ADMINISTRATION - FINANCES

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, présente les travaux de la commission, réunie le 4 juin 2019.

8) TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Le SDEC ÉNERGIE accompagne l'évolution de carrière de ses agents en activant différents dispositifs. A ce titre, pour l'année 2019, le SDEC ÉNERGIE a établi deux dossiers individuels d'avancement de grade que la Commission Administrative Paritaire (CAP), organisée par le Centre de Gestion, a examiné.

Les résultats sont les suivants :

- **CAP Catégorie B du 04 avril 2019 - Avis favorable pour un dossier d'avancement de grade :**

Identité de l'agent	Ancien grade	Nouveau grade
Alicia PRINGAULT	Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe

- **CAP Catégorie B du 20 juin 2019 - Avis favorable pour un dossier d'avancement de grade :**

Identité de l'agent	Ancien grade	Nouveau grade
Marie-Julie BRILLON	Rédacteur	Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe

Par ailleurs, le SDEC ÉNERGIE propose la mise en place du CDI suivant :

Nom de l'agent	Grade actuel	Nouveau grade proposé
Jean-Baptiste MOITIE	Technicien contractuel (CDG 14)	Technicien contractuel

- De même, considérant le changement de service de Mme Patricia MOYROUD et sa demande de temps partiel, le SDEC ÉNERGIE a décidé de recruter un responsable de service Achats-Marchés Publics.
- Recrutée avec le statut de contractuel, Mme Léa QUENOUAULT a obtenu son concours administratif d'attaché. C'est pourquoi, le syndicat propose d'ouvrir un poste de responsable de service Achats, au grade d'attaché.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'attaché, responsable de service Achats et Marchés publics à compter du 1^{er} août 2019 ;
- **DECIDE** de clôturer 1 poste de rédacteur et d'ouvrir 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- **DECIDE** de clôturer 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe et d'ouvrir 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste de technicien contractuel en CDI, à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- **DECIDE** d'adapter le tableau des effectifs en conséquence ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution des présentes décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Mme Jacqueline ANDRE profite de l'assemblée pour remercier le SDEC ENERGIE quant aux travaux importants d'effacement de réseaux réalisés sur la commune de VER-SUR-MER. Ce fut un chantier compliqué, sur un temps court avec la création d'un carrefour à feux et une date limite de réalisation des travaux entre le 15 janvier et le 31 mai 2019.

Malgré des délais incompressibles, tout a été mis en œuvre pour que cette réalisation se passe bien, de la coordination SDEC à l'entreprise travaux et de l'entreprise de BTP à proximité du chantier.

Mme Jacqueline ANDRE remercie l'équipe du SDEC ENERGIE.

ENERGIE

En l'absence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'Energie, M. le Président présente les propositions de la commission.

9) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Numéro	Objet	Décision
2019-DEC-33	Aides Financières Achat d'un véhicule électrique Commune de Saint-Côme de-Fresné	Art. 1 : Accorder une aide financière de 3 000 €, à la commune de Saint-Côme-de-Fresné pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité, Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
2019-DEC-34	Aides Financières Achat d'un véhicule électrique Communauté de communes Terre d'Auge	Art. 1 : Accorder une aide financière de 2 000 € à la communauté de communes Terre d'Auge, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité, Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
2019-DEC-35	Aides Financières Achat d'un cycle électrique Communauté de communes du Pays de Falaise	Art. 1 : Accorder une aide financière de 300 €, à la communauté de communes du Pays de Falaise pour l'achat d'un cycle électrique, pour les besoins de la collectivité, Art. 2 : Imputer la dépense à l'article 65738 de l'exercice 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, Art. 3 : Mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.

10) ETUDE ENERGETIQUE - AIDES FINANCIERES – COMMUNE DE STE HONORINE DU FAY

La commune de STE HONORINE DU FAY a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école maternelle, composée de deux salles de classe, d'un dortoir, d'un office, d'un bloc sanitaire et d'un hall.

Le montant de cet audit, réalisé par le bureau d'études techniques BABIN, s'élève à 2 500 € HT.

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50%, soit 1 250 € restant à la charge de la collectivité.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, annexe 10 de la note de présentation jointe à la convocation.

Sur avis des membres de la commission Energie, sollicités par mail compte tenu de l'absence de commission, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 1 250 € à la commune de STE HONORINE DU FAY, pour la réalisation d'un audit énergétique de l'école maternelle, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTE** la convention proposée autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

11) VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SDEC ÉNERGIE

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) est une mesure en faveur de l'efficacité énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics, sur une période donnée aux vendeurs d'énergie et de carburants, appelés les obligés.

Pour y répondre, ces derniers peuvent :

- amener leurs clients à réaliser des économies d'énergie ;
- réaliser des économies d'énergie dans leurs propres bâtiments et installations ;
- choisir d'acheter des certificats d'économies d'énergie auprès d'autres acteurs, appelés les éligibles tels que les collectivités publiques.

Le marché des CEE étant particulièrement haut en cette période (les derniers CEE ont été vendus en juin 2018 à la valeur de 6,43 € ht/MWh cumac) et dans le but de valoriser financièrement les CEE récupérés depuis (le SDEC ÉNERGIE est titulaire d'un volume de 19 141,1 MWh cumac), a sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans l'échange de CEE.

Le tableau suivant résume le niveau des offres :

Structure	Montant en € HT net vendeur / MWh cumac	Montant total en € HT net vendeur	Classement
GEO PLC	8,25 €	157 914 €	5eme
ECONOMIE D'ENERGIE	9,00 €	172 270 €	3eme
ACT	9,15 €	175 141 €	1er
CTR	9,085 €	173 897 €	2eme
STX Services	8,90 €	170 356 €	4eme

Compte tenu du montant des offres et devant cette envolée des prix, il est proposé au Bureau Syndical de vendre dès maintenant 100% des CEE disponibles.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer la vente des 19 141,1 MWh cumac du SDEC ÉNERGIE au titre de l'année 2019 à la société ACT ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les pièces, documents et actes s'y rattachant.

II - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

12) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 MAI 2019

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2019, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 17 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

13) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical du 17 mai 2019. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe 1**).

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble de ces nouvelles dépenses.

14) ETAT DES CONSULTATIONS

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à M. Bruno DELIQUE qui présente les consultations en cours, les résultats de consultations, et les sous-traitances suivantes :

○ Consultations en cours

Objet	Type de procédure
Aménagement des locaux – Prestations de maîtrise d'œuvre	MAPA < 25 000 €
Emprunt pour étalement de charges	Dérogatoire

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations en cours.

○ Résultats de consultation nécessitant délibération

➤ Maintenance et travaux EP/SL

Type procédure	Objet / Lot		Attributaire
Appel d'offres	Lot 1	BESSIN	GAGNERAUD CONSTRUCTION / SATO / RESEAUX ENVIRONNEMENT
	Lot 2	BOCAGE – ORNE et ODON	
	Lot 3	VIRE NOIREAU – SUISSE NORMANDE PAYS DE FALAISE	TEIM / INEO
	Lot 4	PAYS D'AUGE SUD	GAGNERAUD CONSTRUCTION SATO / RESEAUX ENVIRONNEMENT
	Lot 5	PAYS D'AUGE NORD	CITELUM

M. Bruno DELIQUE précise que cet appel d'offres est important puisqu'il permet de déterminer les montants des forfaits d'éclairage et de signalisation lumineuse et de réaliser, entre autre, tous les travaux d'éclairage.

Sur le plan comptable, c'est une opération satisfaisante pour le SDEC ENERGIE car, sur une année pleine, on constate une réduction annuelle des dépenses de maintenance de 85 000 € sur une enveloppe d'1,8 M€ et une réduction de 165 000 € sur les travaux. Globalement, ce marché apporte une économie moyenne annuelle d'environ 250 000 € par rapport aux prix pratiqués aujourd'hui. Il s'agit d'une consultation intéressante pour les communes qui vont voir le coût de leur prestation diminué et le niveau de leurs forfaits maintenu.

➤ Accord-cadre général transformateurs, postes de transformation et armoires de coupure

Type procédure	Objet / Lot		Attributaire
Appel d'offres	Lot 1	Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA	EPSYS TRANSFIX ORMAZABAL
	Lot 2	Transformateur HTA/BT – TPC – de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 100, 160 et 250 kVA	TRANSFIX FRANCE TRANSFO REMATELEC ORMAZABAL
	Lot 3	Transformateur HTA/BT – non TPC – de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 160, 250, 400, 630 et 1000 kVA	TRANSFIX FRANCE TRANSFO REMATELEC ORMAZABAL
	Lot 4	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 de puissance 100 à 160 kVA	TRANSFIX FRANCE TRANSFO REMATELEC ORMAZABAL
	Lot 5	Poste de transformation de type PRCS de puissance 100 à 160 kVA	EPSYS TRANSFIX FRANCE TRANSFO REMATELEC ORMAZABAL
	Lot 6	Armoires de coupure HTA	EPSYS TRANSFIX ORMAZABAL
	Lot 7	Poste de transformation de type PUC non équipé du transformateur	EPSYS
	Lot 8	Poste de transformation de type PAC non équipé du transformateur	EPSYS TRANSFIX ORMAZABAL

Mise en concurrence de ces entreprises par marchés subséquents en fin d'année pour l'obtention des prix.

➤ **Accord-cadre Electricité (groupement de commandes)**

Type de procédure	Objet / Lot		Attributaire
Appel d'offres	Lot 1	PDL raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	EDF TOTAL DIRECT ENERGIE ENGIE XELAN
	Lot 2	PDL d'installations d'éclairage public ou signalisation lumineuse raccordés en BT avec une puissance ≤ 36 kVA (C5)	EDF TOTAL DIRECT ENERGIE ENGIE XELAN
	Lot 3	PDL raccordés en BT avec une puissance > 36 kVA (C4) ou en HTA à courbe de charge profilée (C3)	EDF TOTAL DIRECT ENERGIE ENGIE
	Lot 4	PDL raccordés en HTA à courbe de charge mesurée (C2)	EDF TOTAL DIRECT ENERGIE ENGIE
	Lot 5	PDL à haute valeur environnementale	ENERCOOP

Mise en concurrence de ces entreprises par marchés subséquents au mois de juillet compte tenu d'une période à tendance basse pour acheter.

➤ **Accord-cadre Gaz (groupement de commandes)**

Type de procédure	Attributaire
Appel d'Offres	EDF ENGIE GAZ DE BORDEAUX ENI

Mise en concurrence de ces entreprises par marchés subséquents prochainement compte tenu d'une période à tendance basse pour acheter.

➤ **Traitement des poteaux béton**

Type de procédure	Attributaire
MAPA > 50000 €	EUROVIA - SMC

Après cet exposé en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des décisions de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** d'attribuer les marchés comme énoncés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer les pièces des accords-cadres ainsi que les documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution,
- **AUTORISE** le Président à lancer les marchés subséquents pour l'accord-cadre électricité et accord-cadre gaz naturel.

○ **Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical**

Le Bureau Syndical prend acte des décisions prises par le Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 12 décembre 2017.

Numéro	Commune / Projet	Objet	Décision
2019-DEC-36	Courtonne-la-Meurdrac Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de chaleur	Contrôleur technique	Art. 1 : Attribuer le marché de mission de contrôleur technique pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac à BUREAU VERITAS pour un montant total de 3 150 € HT, Art. 2 : Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...), Art. 3 : Imputer la dépense à l'article 2317 de l'exercice 2019 du budget principal
2019-DEC-37		Etude géotechnique	Art. 1 : Attribuer le marché de mission d'études géotechnique pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac à ERDA GEOTECHNIQUE pour un montant total de 3 200 € HT, Art. 2 : Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...), Art. 3 : Imputer la dépense à l'article 2317 de l'exercice 2019 du budget principal.
2019-DEC-38		Topographe	Art. 1 : Attribuer le marché de géomètre topographe pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meurdrac à TOPO ETUDES pour un montant total de 640 € HT, Art. 2 : Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...), Art. 3 : Imputer la dépense à l'article 2317 de l'exercice 2019 du budget principal.
2019-DEC-39	Valdallière Construction d'une chaufferie bois, d'un réseau technique de distribution de chaleur et d'une plateforme de stockage/séchage	Etude géotechnique	Art. 1 : Attribuer le marché de mission d'études géotechnique pour la construction d'une chaufferie bois, d'un réseau de distribution de chaleur et d'une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière à FONDOUEST pour un montant total de 2 962 € HT, Art. 2 : Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...), Art. 3 : Imputer la dépense à l'article 2317 de l'exercice 2019 du budget principal.
2019-DEC-40		Topographe	Art. 1 : Attribuer le marché de géomètre topographe pour la construction d'une chaufferie bois, d'un réseau de distribution de chaleur et d'une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière à CABINET BELLANGER pour un montant total de 3 300 € HT, Art. 2 : Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...), Art. 3 : Imputer la dépense à l'article 2317 de l'exercice 2019 du budget principal

2019-DEC-44	Ver-sur-Mer Enceinte sportive couverte 2019	Fourniture et pose de luminaires led et de leur système de gestion	Art. 1 : Attribuer le marché de fourniture et de pose de luminaires équipés de LED et de leur système de gestion, au sein d'une enceinte sportive couverte afin d'éclairer un court de tennis sur la commune de Ver-sur-Mer à ENGIE luminaire SIGNIFY ClearFlood Large, pour un montant total de 17 500 € HT, Art. 2 : Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...), Art. 3 : Imputer la dépense à l'article 2317 de l'exercice 2019 du budget principal.
-------------	--	--	--

○ Sous traitances

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes, pour l'année 2019 :

➤ Travaux souterrains sur les réseaux :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Nom du projet	Montant HT
Lot 3 - CC Isigny - Omaha Intercom	GARCZYNSKI TRAPLOIR	SORAPEL	Effacement de Réseaux	Rue du Petit lavoir à NORON LA POTERIE	138 000 €
Lot 7 - CU Caen la Mer		SORAPEL		Avenue des côteaux – rues du Panorama et Verte Colline à VERNON	308 414 €
Lot 6 – CC Cœur de Nacre		TEIM		Rue du Bout Souverain à REVIERS	203 000 €

➤ Travaux et maintenance Eclairage Public :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 4 – CAEN AGGLO	SPIE	SEGID PROPRETE	Nettoyage des réverbères Calvados	- €
		SERRURE ELEC	Renouvellement de lampadaires commune de OUISTREHAM	15 000 €

➤ Travaux photovoltaïques :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant maxi HT
Lot 1 – puissance <ou=à 36KWC	LAMOUR	FRANCOIS ECHAFAUDAGES	Fourniture et pose d'un échafaudage pour les deux projets du lot 1 – Eglise de Brémoy et Salle des fêtes de Livarot Pays d'Auge	3 544 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette sous-traitance.

15) ACTUALITES

○ Visite de M. MONLOUBOU, Président du directoire D'Enedis

M. le Président rappelle la réunion d'échanges qui s'est déroulée, ce matin même, avec Monsieur Philippe MONLOUBOU Président du directoire d'Enedis, accompagné de M. Pierre CHARVET, Directeur délégué Nord Est, M. Philippe GUILLEMET, Directeur Régional de Normandie et M. Jacques MAHE, Délégué Territorial, en présence des Vice-Présidents du SDEC ENERGIE.

Cette visite exceptionnelle, un an après la signature du contrat de concession du SDEC ENERGIE, premier contrat signé au niveau national, fut l'occasion pour M. MONLOUBOU d'en dresser un 1^{er} bilan et d'évoquer les synergies entre Enedis et le SDEC ENERGIE ; ces échanges se sont poursuivis par une interview croisée de M. MONLOUBOU et M. LELANDIS.

M. le Président précise que M. MONLOUBOU, est un homme très à l'écoute, qui se félicite du travail accompli par ses équipes tout en appréciant la démarche et l'implication du SDEC ENERGIE à l'occasion de la signature du contrat de concession. Ayant entendu parler de la dynamique et de l'implication de notre syndicat, il a souhaité lors de sa venue à Caen pour rencontrer les services locaux d'Enedis, poursuivre sa visite par un échange avec les élus du SDEC ENERGIE. M. LEJEUNE, lui a confirmé que les élus s'étaient préparés quatre ans à l'avance pour le renouvellement de ce contrat.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Impact des perspectives de réforme territoriale et de la restructuration d'EDF sur les syndicats intercommunaux ou mixtes de grande taille

La FNCCR a souhaité alerter les AODE (Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie) des démarches engagées par certaines structures dans le cadre du Grand Débat National initié par le gouvernement.

Certaines de ces initiatives peuvent faire écho dans le cadre des projets de loi « Engagement et proximité » et « Energie » et impacter notablement l'avenir des grands syndicats d'énergie.

En effet, certaines grandes structures urbaines ne font pas mystère de leur volonté de mettre fin au monopole d'Enedis, et mettre à mal, les principes fondateurs de l'organisation du service public de l'électricité en France, notamment, au travers de la péréquation mais également en mettant en cause le principe de représentation/substitution pour revendiquer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE).

Dans ce contexte, le risque d'éclatement des syndicats de grande taille qui couvrent un département serait réel. Compte tenu de ses enjeux, le Président de la FNCCR, M. Xavier PINTAT a souhaité rencontrer les 28 syndicats à la maille territoriale pour évoquer ces contributions qu'apportent certaines structures lors du grand débat national.

A ce constat, il faut ajouter, la restructuration envisagée du groupe EDF par l'Etat français : déconnexion de la partie nucléaire des autres activités d'Enedis.

La FNCCR a émis le souhait que les syndicats sollicitent les communes et les parlementaires locaux, afin que ceux-ci interpellent les ministres sur les enjeux d'une telle évolution.

Compte tenu de la difficulté d'écrire à toutes les communes en cette période de congés et de l'incompréhension certaine de communes loin de ces préoccupations, il est proposé, dans un premier temps, de rencontrer M. Olivier PAZ, Président de l'Union Amicale des Maires.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et approuve cette décision.

○ **Ordre du jour du Comité Syndical du 19 septembre 2019**

M. le Président rappelle que la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE aura lieu le 19 septembre 2019, à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI de Caen Normandie à St Contest.

A ce jour, l'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- **Actualités :**
 - Etat des décisions du Président en vertu des délégations du Comité Syndical ;
 - Etat des adhésions et des transferts de compétences ;
 - CLE d'Automne – Ordre du jour ;
- **Dossier :**
 - Signature de la convention Cadastre Solaire (en présence des représentants des EPCI) ;
- **Finances :**
 - Budget principal : décision modificative n°1 - montant des imprévus ;
 - Budget annexe mobilité durable : Décision modificative n° 1 - dépenses énergie ;
 - TCCFE : communes nouvelles < 2000 habitants créées au 1er janvier 2019 ;
 - Création d'un SPA pour mobilité H2 et modification périmètre régie Mobilité ;
 - Financement par Fonds de concours.
- **Concession Electricité :**
 - Avenants n°2 au contrat de concession électricité :
 1. Modification art. 17.2 annexe 2A : détermination du pas de temps du suivi du PA
 2. Modification art. 17 annexe 1 : données cartographiques moyenne échelle
 - Conventions :
 3. Convention TST – grille tarifaire et liquidation des pénalités ;
 4. Convention moyenne échelle
 5. Deux conventions expérimentales « pertes techniques » et « Incidentologie »
- **Concession GAZ :**
 - PRIMAGAZ : avenants DSP1 ET DSP2 :
 - Modification des coefficients de conversion
 - Modification de la clause de modération
 - Modification du catalogue de prestations
 - GRDF : convention cartographique ;
- **Eclairage Public :**
 - Proposition de mise en œuvre de nouveaux forfaits EP à compter de 2020

M. le Président propose que la signature de la convention Cadastre Solaire soit organisée à l'issue de la réunion du Comité Syndical vers 16h00, en présence des Présidents des 16 intercommunalités du Calvados concernées.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide l'ordre du jour ainsi présenté.



○ Congrès de Nice

Pour rappel, le prochain congrès de la FNCCR se déroulera du 1^{er} au 3 octobre 2019 à NICE avec la participation d'élus et d'agents du SDEC ENERGIE.

M. Bruno DELIQUE rappelle qu'il est prévu un stand pour le TEN NORMANDIE avec un partage des frais concrétisé par la signature d'une convention. Toutefois, le Président fait savoir, qu'après coup, le SE61 a voté et délibéré uniquement pour une somme de 2000 € de participation.

Ce sujet sera débattu au cours de la Conférence des Présidents le 1^{er} juillet prochain à ISNEAUVILLE, au cours de laquelle, doit être signée la convention de « Espace Territoire d'Energie Normandie » congrès de la FNCCR 2019 » par les 5 syndicats normands.

M. Bruno DELIQUE précise qu'une réunion d'information aux élus et agents participant au Congrès de Nice aura lieu le Vendredi 13 septembre prochain à 14h15 après le Bureau Syndical du matin.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Aménagement de la salle Marcel Restout et de l'accueil

Pour rappel, le Bureau Syndical du 18 janvier dernier, a acté le lancement d'une consultation de conception et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle Marcel RESTOUT ainsi que de l'accueil du SDEC ENERGIE pour permettre de répondre aux exigences nouvelles de fonctionnalité de ces espaces.

M. Bruno DELIQUE présente la maquette réalisée pour l'accueil du hall d'entrée, solution retenue par le groupe d'élus au cours d'une réunion de travail avec le cabinet ARCYTIS le 12 juin dernier ainsi que la future configuration de la salle Marcel RESTOUT. Le SDEC ENERGIE est dans l'attente du chiffrage et du planning de conception pour le lancement des travaux.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide le projet présenté.

○ CLE d'automne 2019

Les commissions locales d'énergie d'automne se dérouleront du 4 au 19 novembre 2019.

M. le Président, propose à chacun des membres du Bureau Syndical de se positionner pour la date et lieu souhaité de l'organisation de la réunion de leur secteur.

Le tableau sera envoyé aux élus par mail à l'issue de la réunion et l'ordre du jour de ces réunions sera présenté au prochain bureau syndical du 19 septembre 2019.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Contrôle FACÉ

M. le Président informe que le SDEC ENERGIE a fait l'objet d'un contrôle des services du FACÉ, en avril dernier sur 16 chantiers portant sur la période 2015-2018.

M. Bruno DELIQUE précise que cet audit s'est bien déroulé et que l'auditeur n'a pas constaté d'écarts majeurs, le sérieux et le professionnalisme du SDEC ENERGIE ont été mis en avant.

Les entreprises de travaux et l'ensemble des agents du syndicat ont été félicités.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Inventaire FACÉ

Le Président rappelle que la conférence pour l'inventaire du SDEC ENERGIE s'est tenue le 27 juin dernier à la DREAL pour la collecte des données départementales du réseau de distribution électrique en secteur rural. Cette collecte très importante pour les finances du SDEC ENERGIE permet la répartition des différentes dotations FACÉ entre départements et se conclut par une conférence ayant lieu tous les deux ans.

M. le Président, qui était accompagné de M. Bernard LEJEUNE, Vice-Présidente en charge de la concession électricité, précise que le consensus avec Enedis sur les données patrimoniales n'a pas été obtenu totalement.

Des divergences subsistent. Il appartiendra, comme le prévoit la circulaire, que les services de la DREAL se positionnent sur les écarts constatés.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ 4ème édition du Normandie Energies Tour

M. le Président informe les élus de la fin des discussions avec Caen Evénements. Le Normandie Electrique Tour devient le Normandie Energies Tour.

M. Bruno DELIQUE précise que, par sécurité, la marque a été déposée et que les services de l'ONAC (Office National des anciens combattants et victimes de guerre) ont été interrogés quant aux remarques faites sur l'affiche du Rallye des Libérateurs. Pas d'observation de l'ONAC à ce jour.

Le départ aura donc lieu à partir du Mémorial le samedi 21 septembre 2019, vers 8h00.

Les inscriptions sont ouvertes et M. Bruno DELIQUE invite les élus qui souhaitent participer à ce rallye à se manifester pour la mise à disposition de véhicules du SDEC ENERGIE.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

16) ECHEANCIER

M. Bruno DELIQUE informe les élus des nouvelles échéances, et des modifications définies depuis le dernier Bureau Syndical pour le 2nd semestre 2019 :

JUILLET 2019		
TEN – CONFERENCE DES PRESIDENTS	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE	Lundi 1 ^{er} juillet 14h30 - Isneauville
AUDIT DE CERTIFICATION	Le Président et la direction générale	Mercredi 3 et Jeudi 4 juillet

AOÛT 2019		
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD, H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 27 août 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, G. MARIE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 27 août 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, J.L. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 28 août 14h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 29 août 14h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 30 août 9h30

SEPTEMBRE 2019		
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Mardi 3 septembre 09h30
TEN – CONFERENCE DES PRESIDENTS	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE	Jeudi 5 septembre 10h00 - Isneauville
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, J.L. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 5 septembre 10h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 5 septembre 15h00
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Vendredi 6 septembre 09h30 à Campagnolles suivie d'une réunion sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur VIRE
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 6 septembre 14h00 Lundi 9 septembre 09h30
CONGRES DE NICE – réunion d'information	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, B. LEJEUNE, C. CHESNEL, A. LIARD, C. POISSON, A. BOUJRAD, C. GLASSON, J.L. GUILLOUARD, G. MANACH, G. POULAIN	Vendredi 13 septembre 14h15
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 13 septembre 09h30
ATELIER FABRIQUE ENERGETIQUE « LA METHANISATION AGRICOLE AU CŒUR DES PROJETS DE TERRITOIRE » A CROISILLES	Les délégués	mercredi 18 septembre 14h00-17h00
COMITE SYNDICAL	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 19 septembre 14h - CCI
NORMANDIE ENERGIES TOUR « le rallye des Libérateurs »	Elus et Grand Public	Samedi 21 septembre
COMITE SYNDICAL (option si quorum non atteint le 19)	Les représentants du Comité Syndical	Jeudi 26 septembre 14h - CCI

OCTOBRE 2019		
CONGRES FNCCR	Les membres du Bureau Syndical inscrits	du 30 septembre au 4 octobre - Nice
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M.DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 7 octobre 14h00
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD, H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 8 octobre 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, G. MARIE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 8 octobre 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 9 octobre 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 10 octobre 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 10 octobre 14h00
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 10 octobre 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 11 octobre 9h30
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 11 octobre 14h00
MATINALE « AMENAGEURS »	Aménageurs – élus commission Travaux	Jeudi 17 octobre 09h00 – 11h30
BUREAU SYNDICAL	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 25 octobre 09h30

Chaque élu est maintenant destinataire, via la messagerie Outlook, des demandes de réunion, en ce qui les concerne, en plus de l'envoi par mail du tableau complet détaillé des échéances.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications apportées.

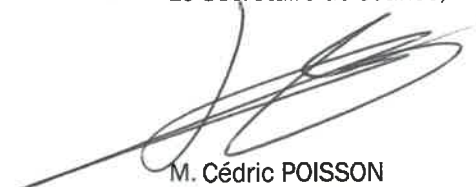
L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 16h15.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

ANNEXE

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT